

ADOPTONS LES BONS REFLEXES

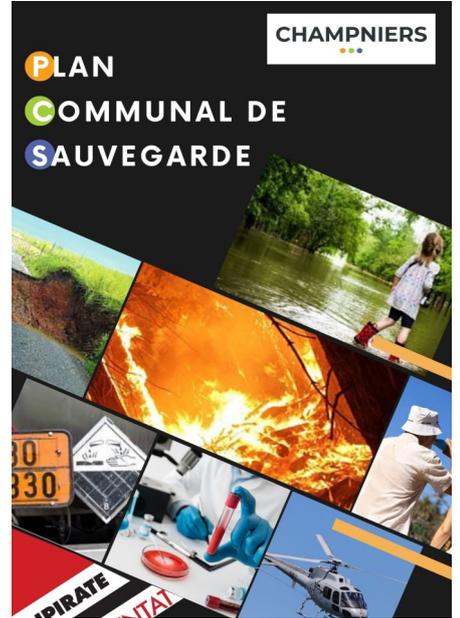
IMPORTANT



**Conservez soigneusement
ce document**

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



CHAMPNIERS

PLAN

COMMUNAL DE

SAUVEGARDE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité pour un évènement d'origine naturelle, industrielle ou liée à l'action de l'homme, de se produire avec des effets impactant un territoire et un grand nombre de personnes ou d'équipements. Bien qu'ayant une très faible probabilité d'apparition, le risque majeur entraîne des conséquences importantes, qu'elles soient environnementales, matérielles ou humaines. Ces conséquences se mesurent en termes de niveau de vulnérabilité. Chacun de nous peut y être exposé.

LES MODES D'INFORMATION :

- ⇒ Les alertes « Vigilance Météo » et « Vigicrue » : sur les médias nationaux, les réseaux sociaux ;
- ⇒ Les alertes préfectorales (canicule, grand froid, pollution atmosphérique) : via « Ma mairie en poche » (application smartphone gratuite), le site Internet de la Préfecture, le site internet de la commune ;
- ⇒ Les médias : audiovisuels, écrits, ou par internet ;
- ⇒ Les alertes physiques municipales : véhicules avec haut-parleur, agents municipaux avec mégaphone, porte-à-porte, panneaux d'affichage, etc.

Cadre législatif

L'article L 125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger

Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Le mot du Maire

La commune de Champniers peut potentiellement être confrontée à des risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles ou technologiques. Si nous n'avons pas eu, fort heureusement, à gérer de telles situations nous ne sommes pas pour autant à l'abri d'une catastrophe majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un nouveau Plan Communal de Sauvegarde a donc été élaboré par les élus et les services municipaux afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour "J", la protection et la mise en sécurité de la population. En parallèle, la commune met en place un Plan de Continuité d'Activité des services afin d'assurer une parfaite cohérence dans nos interventions d'urgences.

Même si nous interviendrons au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée pleinement à la démarche.

A partir de recommandations simples, chacun saura comment réagir de manière adaptée et efficace.

*Avec mon profond dévouement,
Votre Maire, Michaël Laville*

**Pour être
alerté,
téléchargez
Ma mairie
en poche**

**Ma mairie
en poche.**



LES CONSIGNES DE SECURITE COMMUNES A TOUS LES EVENEMENTS ● ● ●



Mettez-vous à l'abri et restez en sécurité sur place chez vous ou dans un local clos. Fermez les portes et les fenêtres.



Limitez les appels téléphoniques afin de libérer les lignes pour les secours et éviter la saturation du réseau.



Écoutez la radio pour vous informer des consignes de sécurité transmises par les autorités et de l'évolution de l'alerte.



Ne tentez pas de rejoindre votre famille et vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.

RESPECTEZ IMPÉRATIVEMENT LES CONSIGNES FORMULÉES PAR LES AUTORITÉS.

LES CONSIGNES DETAILLEES ● ● ●



Fermez volets, portes et fenêtres.



Montez dans les étages.



Ouvrez le portail de votre habitation pour faciliter l'accès.



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments.



Fuyez latéralement.



Coupez le gaz et l'électricité.



Contactez les secours ou la mairie.



Aérez.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez pas sauf urgence médicale.



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée.



Ne fumez pas. Evitez toute étincelle.



Ne prenez pas votre véhicule.



Ne revenez pas sur vos pas.

CONTACTS ET DISPOSITIFS ● ● ●

Mairie : **05 45 69 88 98**

Urgence Mairie : **06 60 74 75 66**

Application ville : **Ma mairie en poche - Champniers**

Site internet : **<https://www.mairie-champniers.fr/>**

Facebook : **<https://www.facebook.com/mairiedechampniers>**

Site internet Préfecture : **<https://www.charente.gouv.fr/>**

Radio France Bleu La Rochelle : **101.5 FM**

Site internet Vigicrues : **<https://www.vigicrues.gouv.fr/>**

URGENCES

Général : 112

Pompiers : 18

SAMU/SMUR : 15

Police Secours : 17

Hôpital Girac : 05 45 24 40 40

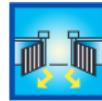
Eau : 0 811 902 902

GRDF : 0 800 47 33 33

ENEDIS : 09 726 750 16



FEU DE FORET



AVANT

- * **Repérer** les chemins d'évacuation, les abris ;
- * **Localiser** les points d'eau ;
- * **Entretien** les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers ;
- * **Débroussailler** autour de la maison, espacer et **élaguer** les arbres, maintenir les feuillages à + de 3m. de l'habitation ;
- * **Vérifier** l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

- * **Ne pas s'approcher** à pied ou en voiture d'un feu de forêt ;
- * **Ouvrir** le portail de votre terrain ;
- * **Respirer** à travers un linge humide ;
- * **S'enfermer** dans votre maison ou tout autre bâtiment ;
- * **Fermer et arroser** les volets de votre habitation.

APRES

- * **Sortir protégé** ;
- * **Eteindre** les foyers résiduels ;
- * **Inspecter** son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES TDM



AVANT

- * **Savoir identifier** un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.

APRES

- * A la fin de l'alerte, **aérer** tout le bâtiment.

PENDANT

Témoin

- * **Donner l'alerte** (pompier 18, police ou gendarmerie 17) ;
- * **S'il y a des victimes**, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ;
- * **Ne pas toucher** le produit ;
- * **Si un nuage toxique** vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Si l'alerte a été donnée selon consigne

- * **Se mettre** à l'abri ;
 - * **Fermer** les portes et les fenêtres ;
 - * **Arrêter** les ventilations.
- ou**
- * **S'éloigner** mais éviter de s'enfermer dans le véhicule ;
 - * **Ecouter** France Bleu La Rochelle.



ACCIDENT D'AVION



PENDANT

- * **Rester chez soi** et n'entreprendre aucun déplacement, sauf extrême nécessité ;
- * En cas de déplacement **indispensable**, se renseigner sur les conditions de circulation ;
- * **Laisser ses enfants à l'école** : la municipalité assure leur sécurité durant l'alerte ;
- * **Se tenir informé** des consignes de sécurité sur les médias nationaux et les médias de la ville (Internet, Facebook) ;
- * **Fermer** les portes et fenêtres ;
- * **Boucher** les ouvertures et aérations.



INONDATION



AVANT

- * **Mettre au sec** les meubles, objets, matières et produits ;
- * **Obturer** les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements, etc. ;
- * **Faire une réserve** d'eau potable et de produits alimentaires.
- * **Prévoir** les moyens d'évacuation ;
- * **Amarrer** tout ce qui peut flotter ;
- * **Localiser** les arrivées des réseaux (électricité, gaz).

PENDANT

- * **Couper** le courant électrique et le gaz ;
- * **Se mettre** à l'abri et si possible monter à l'étage ;
- * **N'entreprendre** une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés ;
- * **Ne pas s'engager** sur une route inondée (à pied ou en voiture) ;
- * **Ecouter** la radio pour vous tenir informé ;
- * **Fermer** portes et fenêtres.

APRES

- * **Aérer** la maison ;
- * **Chauffer** dès que possible ;
- * **Ne rétablir** le courant électrique que si l'installation est sèche ;
- * **Aider** les personnes qui en ont besoin ;
- * **Dresser** un inventaire complet des dommages pour transmettre à l'assurance.



MOUVEMENT DE TERRAIN



AVANT

- * **Signaler** à la mairie :
 - L'apparition d'affaissement ou de fissures dans le sol ;
 - Les modifications apparaissant dans les constructions : murs de soutènement présentant un ventre, écoulement anormal d'eau, fissures importantes de façades...

PENDANT

- * **S'éloigner** au plus vite de la zone dangereuse ;
- * **Ne pas prendre** l'ascenseur ;
- * **En extérieur**, en cas d'urgence, s'abriter derrière un obstacle (rocher, arbre).

APRES

- * **Ne pas entrer** dans un bâtiment endommagé ;
- * **Evaluer** les dégâts ;
- * Empêcher l'accès du public ;
- * **Informer** les autorités (18 ou 112 d'un portable) ;
- * **Se mettre** à disposition des secours.



SÉISME



PENDANT

- * **Restez** où vous-êtes :
 - **À l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - **À l'extérieur** : ne restez sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
 - **En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses ;
- * **Protégez** la tête avec les bras ;
- * **N'allumez pas** de flamme.

APRES

- * **Sortez** des bâtiments mais ne pas se mettre sous, ou à côté des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments...) ;
- * **Ne prenez pas** les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
- * **Coupez** l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités ;
- * **Après la première secousse**, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses, incendies, mouvements de terrain, effondrements ;

- * **N'allumez pas** de flamme ;
- * Si vous avez besoin d'aide, placez une pancarte « Au secours » à la fenêtre ;
- * **Évitez** de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communications ;
- * **Si vous êtes bloqués sous des décombres, garder votre calme et signaler votre présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...).**